

Décision

Générale

colonial

Décision n° 7-112-1906 relative à la reprise de ses fonctions de chef de Chef du Bureau des Finances, par M Vennalt sous-chef de Bureaux de 1re classe des Secrétariats généraux.

n° 7-112-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 février 1906

Numéro JO
n° 112 du 01/03/1906

Date du numéro
1 mars 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances Officier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision du 13 octobre 1905 chagéant provisoirement M de Carlan des fonctions du Chef du Bureau des Finances: Vu les nécessités du service:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- M. Vennat Sous-chef de Bureau de première classe des Secrétariats Généraux, reprendra, à compter du 5 février, Ha direelion du Bureau des Finances, en remplacement de M. de Cartan. appelé à d'autres fonctions.

Art. 2

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besorir Sera.

Signé : ORMIERES.